



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 131302

### Texte de la question

M. Jacques Le Guen attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les préoccupations des sages-femmes. Les étudiants et les professionnels sages-femmes sollicitent la reconnaissance de leur profession, notamment à travers l'intégration de leur formation à l'université, et par la création d'un statut hospitalo-universitaire de sages-femmes enseignantes, qui permettrait à la fois l'exercice clinique et les fonctions universitaires. Des réunions de concertation ont été organisées par le Gouvernement depuis l'été 2011 avec les organisations syndicales et l'Ordre national des sages-femmes pour envisager les évolutions de la filière maïeutique. Il lui demande de le tenir informé de l'état d'avancement des travaux sur l'universitarisation des études de sage-femme, et de lui indiquer dans quels délais cette réforme pourra être effective.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Le Guen](#)

**Circonscription :** Finistère (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 131302

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 27 mars 2012, page 2539

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)